



Assemblée Générale des Actionnaires du 5 mai 2015

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de Chargeurs sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire

le 5 mai 2015 à 10 heures 30
au Centre de Conférences Capital8
32 rue de Monceau
75008 Paris - France

L'avis préalable à cette Assemblée Générale prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°37 du 27 mars 2015. L'avis de convocation est prévu au BALO du 17 avril 2015.

Les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiées à compter de ce jour sur le site internet de la société (rubrique Assemblée Générale).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

14 avril 2015